



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 9 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mai à 18h45, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sur convocation en date du 3 mai 2022 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

**Présents :** Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Jean-François RODE, Evan GEVAERT, Ludovic ROBITEAU. Mesdames Brigitte SABADIN, Marie-Paule CŒURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX.

**Excusée :** Mme Valentine BARREAU qui a donné procuration à M. Jean-Marc ARCHAMBAUD

**Absents :** M. Antonio Manuel DE JESUS PEDRO, Mme Agathe BONNET.

**Secrétaire :** Evan GEVAERT

**ORDRE DU JOUR :** Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022; Changement de nomenclature budgétaire ; Attribution d'une subvention à l'association Regards ; Vente d'agneaux ; Point sur le programme Amélia ; Amélioration du réseau de pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) ; Contrat CNP : avenant ; Dématérialisation transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE ; Syndicat Eau Cœur du Périgord : bilan et perspectives; Prêt de la salle des associations pour les partis politiques ; Organisation des élections législatives ; Questions diverses

### 2022-35 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2022.

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2022.

*Ludovic ROBITEAU : Je souhaite faire la lecture d'un mail émanant de Mme Lydie MONRIBOT, qu'elle a adressé à chaque élu. Je pense qu'il faut clarifier la position de la presse. Le mail de Mme MONRIBOT : « A la lecture du compte rendu du dernier conseil municipal, j'ai pu lire "...Ces interventions polémiques permettent de faire les choux gras de la belle-mère d'Elodie Durieux qui est correspondante de presse" ceci suite aux interventions de Elodie Durieux ou Ludovic Robiteau.*

*Cela fait 7 ans que je suis présente aux réunions de conseil municipal à La Douze, bien avant l'arrivée de ces deux élus;*

*Cela fait 7 ans que j'essaie d'être la plus objective possible, ce qui est demandé à un correspondant de presse. Je relate au mieux les interventions de chacun (Certains élus n'interviennent jamais, en suis-je responsable???)*

*Les réunions des conseils municipaux sont publiques (sauf évocation de situations particulières), à ce titre, je peux être observatrice.*

*Il est peut-être regrettable que la correspondante SO ne vienne jamais, une table "presse" étant disponible et je remercie les membres du conseil de cette attention.*

*Mais, je suis parfaitement outrée que les interventions de Elodie Durieux ne soient que perçues comme étant du grain à moudre pour la presse que je représente. J'estime que c'est du mépris face à ses connaissances et à la pertinence de certaines de ses interventions. Je me demande si la notion d'objectivité existe.*

*Ce mail à chaque élu a pour objectif de poser une question : Voulez-vous que la presse soit absente des réunions? Voulez-vous que les réunions soient fermées au public?*

*Telle est ma demande relative à l'envoi de ce mail, mail auquel j'espère bien avoir une réponse de chacun. Peut-être ce mail sera-t-il lu au prochain conseil auquel cas, réponse sera donnée.*

*En vous souhaitant une bonne soirée, bien cordialement ».*

*Ludovic ROBITEAU : A la lecture de cette partie du compte rendu du conseil municipal, je trouve que l'on est pas loin de la discussion de comptoir, une autre formulation que choux gras serait plus appropriée. Il faut aussi relativiser la position de la presse ou la clarifier comme cela est demandé par Mme MONRIBOT.*

*Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI : Je pense qu'un texte complètement objectif n'existe pas. Mais il serait intéressant que les points positifs soient aussi mis en avant. Par exemple, concernant le budget, des efforts ont été faits au niveau des finances, il aurait été bien que ce soit mentionné.*

*Bruno AUTHIAT : Je trouve aussi que les articles sont souvent orientés négativement.*

*Vincent LACOSTE : Je persiste, Mme MONRIBOT. Comment pouvez-vous être légitimement objective ? Je ne vous reconnais aucune légitimité à être correspondante de presse dans notre petite commune rurale compte tenu de votre attache avec la liste d'opposition, en précisant que, de plus, vous étiez un membre très actif, voir la leader. Vous ne pouvez pas être objective. Voulez-vous que l'on fasse état de tout ce que vous avez écrit sur les réseaux sociaux ? Je le redis, vous n'êtes pas légitime à être notre correspondante de presse, et je l'assume. Tous vos articles sont conservés en mairie. C'est quand même anormal d'être interpellé à l'extérieur, comme au Grand Périgueux, au sujet de ces articles.*

*Ludovic ROBITEAU : Selon vous on ne peut occuper une fonction de façon impartiale et neutre ? Mais c'est le principe par exemple dans la fonction publique.*

*Vincent LACOSTE : Je persiste, Mme MONRIBOT ne peut être objective avec un tel engagement avec vous. D'une certaine façon c'est aussi à 13 élus que Mme MONRIBOT s'en prend, même si c'est le nom LACOSTE qui est mentionné.*

*M. le maire donne la parole à Mme Lydie MONRIBOT : J'assiste aux conseils municipaux depuis 2015. M. ROBITEAU et Mme DURIEUX n'étaient pas encore élus. Je relate simplement ce qui est dit, par exemple l'intervention de M. ARCHAMBAUD au sujet de l'éclairage public, de Mme PECORINI sur ses projets ou tout autre projet, mais lorsque mes articles sont trop longs, ils sont coupés par le Journal, mais aussi, effectivement, M. ROBITEAU et Mme DURIEUX interviennent plus souvent. Autre chose, par exemple, ce n'est pas moi qui dit que le budget est serré. Concernant la campagne électorale, je me suis mise en sommeil dès le mois de novembre, alors que la campagne n'était pas commencée, et je n'ai plus écrit aucun article. J'ai attendu que vous soyez élu maire pour recommencer à rédiger des articles. Je précise aussi que vous avez envoyé un mail à la Dordogne Libre pour m'évincer, je trouve que c'est grave. Apparemment vous n'avez pas supporté que je m'engage dans cette campagne électorale.*

*Vincent LACOSTE : Au contraire, c'était une aubaine pour nous quand vous avez rejoint la liste. Oui, en effet, je suis intervenu auprès de La Dordogne Libre pour dénoncer cet état de fait et j'ai dit que je ne répondrai pas tant que Mme MONRIBOT serait correspondante. Le sujet n'est pas le débat du conseil municipal, mais les articles de presse.*

*Ludovic ROBITEAU : Lors des conseils municipaux, il y a des débats contradictoires, par exemple concernant le budget, on est dans la parole, on n'est pas d'accord et la presse le relate.*

Le conseil municipal procède au votre concernant l'adoption du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022.

Votes pour : Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Brigitte SABADIN, Marie-Paule CŒURDEVEY, Jacques GENESTE, Alicia DE OLIVEIRA Jean-Marc ARCHAMBAUD, Jean-François RODE, Evan GEVAERT, Marie--Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX, Valentine BARREAU (procuration).

Vote contre : Ludovic ROBITEAU

Le procès-verbal est adopté.

## **2022-36-CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE**

Présentation du cadre budgétaire assoupli de la nomenclature M57 qu'il est proposé d'adopter dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, par anticipation.

M. le maire donne la parole à M. Bruno AUTHIAT, adjoint en charge des finances.

*M. Bruno AUTHIAT : Le référentiel M57 doit se substituer à la M14 comme outil nécessaire à l'élaboration du budget et la tenue de la comptabilité.*

- *Le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.*
- *La M57 est un prérequis indispensable au compte financier unique (CFU).*
- *Nécessité d'une délibération de l'organe délibérant en 2022 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*
- *L'avis du comptable est joint au projet de délibération.*
- *L'adoption concerne le budget principal et les budgets annexes suivis en M14.*
- *Existence d'un référentiel simplifié (seuil de 3500 habitants)*

*Pourquoi anticiper l'adoption du référentiel M57 ?*

- *Référentiel unique pour toutes les collectivités.*
- *Les règles budgétaires sont plus souples.*
- *Les principes comptables sont plus modernes - support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes.*
- *Évite la bousculade et les problèmes de mise en place aux portes de 2024.*

*Jean-François RODE : Ce changement de nomenclature nécessite-t-il un changement de logiciel ?*

*Bruno AUTHIAT : Oui, en effet, c'est prévu.*

M. le maire propose d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et, pour ce faire, de remplacer le logiciel de comptabilité, dont le fournisseur est la société Odyssee.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

## **2022-37-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REGARDS.**

M. le maire donne la parole à M. Jean-François RODE, conseiller municipal, afin qu'il présente le projet de l'association Regards qui sollicite le versement d'une subvention.

*Jean-François RODE : Le 29 mars, la mairie a reçu une demande de subvention de la nouvelle association REGARDS sise aux Versannes et présidée par M. Yannick MALEVILLE. Cette association a pour objet la réalisation de projets artistiques. L'objet de la subvention est la création, la réalisation et l'édition d'un roman-photo intitulé « La Panique ». Ce projet relate l'acte de résistance mené au lieu-dit « Les Rivières Basses » dont Jacqueline DAUBISSE, habitante des Versannes, fut partie prenante. Le roman-photo fera vivre, à travers les yeux de la jeune fille, et retracera, sur la base de ses souvenirs, l'attaque menée par 11 résistants contre un convoi allemand le 14 février 1944.*

*Le projet que présente l'association présente plusieurs intérêts :*

*En premier lieu d'un point de vue historique : il met en lumière les « petites mains » de la résistance mais aussi l'entrée en résistance de ces jeunes filles, trop souvent mis en arrière-plan lorsqu'on évoque la Deuxième Guerre Mondiale.*

*Ensuite d'un point de vue artistique : le support du roman-photo est particulièrement innovant ; proche de la bande-dessinée, chaque vignette fera l'objet d'une photo artistique qui pourra avoir été retouchée afin d'y donner les caractéristiques d'antan par l'ajout, par exemple, sur le quai de la gare des Versannes, du modèle d'horloge de l'époque mais aussi les vêtements, les automobiles, les trains et différents accessoires et ambiances.*

*Enfin, d'un point de vue local, ce projet met en lumière le témoignage d'une jeune Ladouzoise dont la famille, je vous le rappelle, est à l'origine du développement du village des Versannes et de la gare.*

*Plus globalement, ce projet met en avant le Devoir de Mémoire et les formes que celui-ci peut revêtir. À visée pédagogique, une fois financée, l'association REGARDS projette d'intervenir dans les écoles et collèges pour expliquer et retracer l'histoire de cet acte de résistance et inviter les élèves à participer à une séquence de réalisation.*

*Au vu de la présentation succincte du projet, des intérêts historique, artistique et pédagogique qu'il suscite, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'octroi à l'association REGARDS dans le cadre du projet « La Panique » d'une subvention d'un montant de 75 euros.*

*Ludovic ROBITEAU : Sait-on quel sera le nombre d'exemplaires édité ? L'édition est-elle à compte d'auteur ?*

*Jean-François RODE : On ne connaît pas le nombre d'exemplaires, mais oui, l'association éditera, avec ses fonds propres et le coût est de l'ordre de 17 000 €.*

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 75 € à l'association Regards.

### **2022-38-VENTE D'AGNEAUX**

Il est proposé d'accepter le prix de 341,07 € pour la vente de 3 agneaux à la SARL Michel Chemin (vente au poids).

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

### **2022-39-POINT SUR LE PROGRAMME AMELIA**

La commune est engagée dans le programme Amélia 2 pour l'amélioration de l'habitat. Le point a été fait sur ce programme, avec le Grand Périgueux.

M. le maire donne la parole à M. Jean-Marc ARCHAMBAUD, conseiller municipal en charge de ce dossier :

*Jean-Marc ARCHAMBAUD : On est dans le cadre du programme Amélia 2 qui a été délibéré en 2018 avec une enveloppe financière annuelle à la charge de la commune d'un montant de 3 490 €. Un dossier a été présenté, par monsieur Gilles BESSE. Ce dossier doit être validé pour un montant de 1 500 €, participation communale. Le montant validé par l'ANAH est de 25 000 €, pour un montant total de travaux de 80 548 €. Il y aura d'autres dossiers à venir pour lesquels la commune devra abonder, en restant dans l'enveloppe prévue.*

*Jean-Luc ROBITEAU : Comment sont retenus les dossiers ?*

*Jean-Marc ARCHAMBAUD : Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, mais ils ne sont pas tous éligibles. Le programme AMELIA 3 est en préparation, car Amélia 2 se termine fin 2023.*

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la participation communale d'un montant de 1 500 € pour le dossier BESSE.

### **2022-40-AMELIORATION DU RESEAU DE PISTES DFCI**

Afin d'améliorer la lutte contre les incendies, des travaux sur les pistes forestières, subventionnables jusqu'à 80 % du montant HT, sont à envisager. Ce projet serait porté par le Syndicat DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie). M. le maire précise qu'il n'est pas possible d'installer des bornes à incendie partout et qu'un travail de préparation d'environ deux ans sera nécessaire en mairie, afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

M. le maire présente le projet de délibération :

La commune projette d'améliorer le réseau de piste de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur son territoire. Ce travail sera porté par le Syndicat Mixte Ouvert de DFCI 24 dont la commune fait partie. En effet, le Grand Périgueux a la compétence DFCI, et a confié la création de pistes au SMO DFCI.

Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à 80% du montant hors taxe des travaux. Les 20% de reste à charge sont appelés à l'intercommunalité membre à la toute fin de la demande de paiement instruite par les services compétents.

Les pistes DFCI ont une bande de roulement comprise entre 3.5 et 4 mètres de large. Même si la bande de roulement sera assise sur un chemin rural, l'emprise nécessaire pour réaliser l'accotement, le fossé et le talus est de 8 mètres. Ainsi, il faut demander des autorisations de passages et travaux auprès des propriétaires riverains des pistes potentielles.

Un profil en travers de piste DFCI est présenté au Conseil ainsi que les 3 projets de pistes sur la commune : Chemin des Sabotiers (St Mathieu), Chemin de la Vallée des Martinies et Chemin de la Nature (Le Roussier).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE :

- D'entériner un accord de principe afin de lancer les procédures pour valider l'intérêt DFCI des projets et l'éligibilité des linéaires potentiels stratégiquement déterminés aux subventions,
- De s'assurer de la maîtrise foncière en demandant les autorisations de passages et travaux aux propriétaires concernés par les projets de pistes.
- D'autoriser l'élaboration des demandes de subventions qui permettront l'aménagement de pistes DFCI en accord avec les normes à respecter pour l'obtention des financements.

S'ENGAGE à assurer l'entretien des pistes et des ouvrages qui seront réalisés dans le cadre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président du SMO DFCI 24 à effectuer les démarches administratives concernant ce projet et lui donne pouvoir pour signer les documents afférents à ce projet.

Le conseil municipal accepte cette délibération, à l'unanimité.

## **2022-41-AVENANT CONTRAT CNP**

Un avenant au contrat de couverture des risques statutaires est nécessaire compte tenu des évolutions réglementaires à l'égard des agents placés en incapacité de travail.

Les évolutions réglementaires concernent le congé paternité, le temps partiel thérapeutique et les modalités de calcul du capital décès.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à disposition gratuite d'une salle pour tout parti politique ou candidat qui en fera la demande préalable en mairie.

## **2022-42-DEMATERIALIZATION DE LA TRANSMISSION DES BULLETINS D'ETAT CIVIL À L'INSEE.**

La commune doit dématérialiser la transmission des bulletins de l'état civil à l'INSEE, pour ce faire, il est nécessaire de signer un engagement avec l'INSEE.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

## **2022-43-SYNDICAT EAU CŒUR DU PERIGORD.**

Présentation du bilan et des perspectives du syndicat dont les compétences sont la Production et Distribution Eau Potable et Protection des Ressources. 69 communes sont adhérentes, avec 120 000 habitants desservis et 60 000 abonnés eau potable.

Les travaux réalisés : 46 kms de canalisations d'eau potable et 420 branchements renouvelés en 2021, 15 kms d'extensions de réseaux d'eau potable, des filtres à charbon actif à l'usine de Ste Marie de Chignac, achèvement de la station de pompage et du réservoir de Grand Font, la poursuite des travaux de l'usine du Toulon, renouvellement des unités d'ultrafiltration de Douville, rénovation de la station de Crézen à Ste Eulalie d'Ans.

Le prévisionnel d'investissement est d'environ 10 M€ pour 2022.

Travaux de programmes :

- Réhabilitation des usines du TOULON et de Sainte Marie de Chignac.
- Construction du réservoir de La Courgerie à Vergt et du Petit Maine à ST Laurent sur Manoire.
- Mise en place de sectorisation de réseaux afin, grâce à des mesures de débit, d'améliorer les rendements et de programmer les réparations.
- Poursuite des renouvellements des canalisations.
- Lancement d'une étude patrimoniale et de comparaison des modes d'exploitation afin d'établir un programme de travaux à 10 – 20 ans et de définir le meilleur mode d'exploitation.

Ce bilan est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte.

## **2022-44-PRÊT DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS AUX PARTIS POLITIQUES.**

Il est proposé de mettre à disposition, gratuitement, la salle des associations, située à l'étage du bâtiment de la mairie à tous les partis politiques, ou les candidats, qui en feront la demande, même hors campagne électorale. Après discussion, il est admis que la salle du conseil municipal pourra être mise à disposition afin de faciliter l'accès des personnes handicapées.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

## **PREPARATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES.**

Il sera demandé aux élus de faire part de leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le maire expose qu'un courrier a été adressé à tous les élus par un administré, M. BEUGAD, au sujet de manquements, selon lui, concernant le contrôle de l'identité des électeurs lors des opérations de vote, la conservation injustifiée des documents présentés jusqu'à la signature de la liste d'émargement et sur la non précision des adresses actuelles suite à l'adressage.

*Alicia DE OLIVEIRA donne lecture de ce courrier :*

*« Je viens vous faire part de faits et incidents durant le vote de la dernière élection présidentielle particulièrement du second tour (10 et 24 avril 2022). Cela repose sur le manque de cohérence sur l'identité des votants au moment du vote.*

*1 ) Dès le premier tour j' ai voulu alerter le président du bureau ( M le maire) sur ce fait.*

*Déroulement procédure constaté*

- vérification de l'appartenance à la liste du bureau de vote, Prise de la carte d'électeur
- transfert, en paquet de ces cartes vers un autre secteur du bureau pour être tamponnées
- transfert en paquet vers le registre (signatures) et l'urne

*Dans le même temps que la prise des bulletins, isoloir, file d'attente vers l'urne pour les électeurs.*

*Comment savoir à coup sûr qui se présente pour voter sans vérification d'identité ?*

*J'ai tenté d'alerter le président du bureau que la simple carte d'électeur et son traitement me semblait insuffisant (de plus elle ne porte pas l'adresse actuelle)*

*Réponse du président : il ne maîtrise pas le logiciel (pour l'adresse !) et La Douze est une petite commune où tout le monde se connaît ! (pas besoin de reconnaissance d'identité)*

*J'ai quitté la salle de vote*

*Suivant l'Arrêté du 16 novembre 2018 et du code électoral*

*La Douze comprend plus de 1150 habitants : il n'y a donc obligation de justification d'identité*

*Ce manquement pouvant entraîner l'annulation du vote.*

2) second tour : le déroulement du vote est semblable à celui du premier tour.

*J'ai voté en début d'après-midi (période très calme : 3 à 4 votants) : Moment propice pour une explication Je me suis présenté au président du bureau (Mme la première adjointe) .*

*Je n'ai pu commencer à exposer ma remarque que Mr Lacoste est arrivé comme une furie en m'injuriant, me menaçant de faire intervenir la gendarmerie, m'empêchant de m'exprimer, je n'ai pu répondre que : « Ce n'est pas parce que vous être maire que vous avez le droit de me traiter ainsi » !!!!!*

*J'ai quitté la salle.*

*En conséquence : Je vous demande expressément de lire cette lettre au cours d'une séance publique de votre conseil et impérativement avant les élections prochaines de juin afin que de tels incidents et faits ne puissent se reproduire ».*

*M. le maire donne la parole à M. BEUGAD : Je trouve dommage d'en arriver à cette situation, mais le dysfonctionnement est important. Je rappelle aussi que la carte d'électeur n'est pas obligatoire.*

*Vincent LACOSTE : Les opérations de vote se déroulent dorénavant dans la salle du Forum, conformément à un arrêté préfectoral, et ce, en raison de la pandémie afin de fluidifier ces opérations de vote et éviter, au maximum, que les électeurs se croisent. Ce lieu de vote sera maintenu. Concernant la vérification de la qualité d'électeur et de son identité, le déroulement de l'opération de vote est la suivante : deux membres du bureau accueillent l'électeur, s'assurent de son identité et vérifient son inscription sur la liste électorale, une enveloppe de vote est ensuite donnée à l'électeur. La carte d'électeur, ou la pièce d'identité, est ensuite transmise aux membres du bureau en charge de l'opération de vote et de la signature de la liste d'émargement. Avant que l'électeur ne mette son enveloppe dans l'urne, le membre du bureau concerné s'assure de l'inscription de l'électeur sur la liste d'émargement. Cette procédure a été instaurée de façon à s'assurer de l'inscription effective de l'électeur sur la liste électorale, préalablement au vote et, aussi, de fluidifier le vote. Il est vrai que des électeurs n'ont pas forcément de pièce d'identité, mais les membres du bureau n'admettent aucun électeur à voter sans certitude sur son identité. Lors du premier tour de l'élection présidentielle, un contrôle a été effectué par une magistrate déléguée par le conseil constitutionnel et elle n'a fait aucune observation sur le déroulement des opérations de vote dans notre commune. Ce contrôle est attesté par la signature de la magistrate sur le procès-verbal des opérations électorales en date du 10 avril dernier.*

*Elodie DURIEUX : Après renseignements pris auprès de la Préfecture, l'électeur doit prendre lui-même une enveloppe.*

*Vincent LACOSTE : Lors des prochaines opérations de vote ce point sera revu, ainsi que le cheminement de la carte électorale ou de la pièce d'identité. Concernant l'adresse mentionnée sur la carte d'électeur, la saisie est effectuée au vu du justificatif de domicile présenté lors de la demande d'inscription sur la liste électorale. Ainsi, pour tout nouvel inscrit, c'est sa nouvelle adresse qui est saisie.*

*Ludovic ROBITEAU : Il y a aussi un élément important c'est le comportement du président du bureau.*

*Vincent LACOSTE : Il faut aussi remettre dans son contexte le déroulement de ce qui a été dit, mais on peut aussi mettre les formes.*

*Ludovic ROBITEAU : L'autre point sur lequel je veux revenir est l'état des routes. Certaines routes ont en effet été refaites. Comment est priorisé la réfection des routes ?*

*Jean-Marc ARCHAMBAUD : Peut-être pourrait-on demander à M. ROBITEAU d'aider à faire le choix des routes à réparer en priorité et à programmer ces travaux. Sa demande est récurrente, il pourrait dans ce cas s'impliquer dans ce domaine.*

*Vincent LACOSTE : Dans l'attente de réfections plus conséquentes, nous faisons nous-mêmes les réparations. Actuellement, deux agents effectuent le fauchage puis ils iront sur les routes. Les agents commencent avec l'épareuse à l'opposé du territoire où ils sont intervenus la fois précédente. Sur la commune nous avons quatre secteurs : les Versannes, Les Martinies en revenant vers le château d'eau, la Guirmandie - Mas*

*Bouchard, La Bouchardie -Guinot. Dans une quinzaine de jours nous allons débiter une nouvelle campagne de rebouchage des routes mais il n’y aura pas de réfection complète.*

*Elodie DURIEUX : Où en est-on de l’installation du matériel informatique à l’école ?*

*Vincent LACOSTE : Il reste deux tableaux numériques à installer, pour septembre.*

*Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI : Les étudiants de la MFR seront reçus en mairie le mardi 24 mai à 18 heures, avec une petite collation, afin de les remercier pour la réalisation de leur travail effectué dans la commune dans le cadre de leur formation. Les panneaux touristiques qu’ils ont réalisés seront installés. Je rappelle aussi la proposition de visite, qui me semble très intéressante, du site d’enfouissement des déchets de Saint Laurent des Hommes.*

*Brigitte SABADIN : Lors d’un prochain conseil, il sera proposé de délibérer sur le sujet du cimetière. Il est nécessaire d’agrandir le jardin du souvenir, de prévoir un autre columbarium et de réaliser des reprises de concessions anciennes. Il faudrait aussi revoir la durée et le prix des concessions. Je vais me renseigner sur les prix qui sont pratiqués dans les communes voisines.*

*Vincent LACOSTE : Mme Agathe BONNET a fait le choix de pas poursuivre ses activités municipales, ce qui ne résulte d’aucune dissension avec la mairie, et elle a donc décidé de démissionner de sa fonction d’adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale. Cette démission sera à l’ordre du jour d’un prochain conseil municipal. Il n’était pas possible d’inscrire ce point à l’ordre du jour car nous n’avons pas encore reçu le courrier de M. le Préfet acceptant sa démission.*

*Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI : Je précise que Mme BONNET a décidé de démissionner, pour raisons personnelles.*

La séance est levée à 19h50

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé la feuille de présence  
annexée au présent procès-verbal